Envoyé en préfecture le 03/01/2018
Reçu en préfecture le 03/01/2018
Affiché le
ID : 065-246500573-20171220-2017_159-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-159

Référence écriture délib : PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération 54 Dont 3 procurations
Votes pour : 54
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 13 décembre 2017

OBJET : Résiliation abonnement AGEDI

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

L'**an deux mille dix-sept,** le **20 décembre**, à 17H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à **la salle du Terminus à Arreau,** sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (51) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Brnard, GALAUP Dominique, FERRAS Marie-Christine, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, GAY Eric, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

Présents non votant (5) : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, SERMET André, MILLET Michel

Titulaires absents (10) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédérick, CARROT Jean-Michel, BRUN Jean, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, ROBIN Isabelle, FOURCADE Dominique

Procurations (3) : Jean-Claude TREY à Thierry VIDAL
Maryse DELCASSO à Nadine DESMARAIS
Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

Monsieur Olivier CARTAN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, **le Conseil Communautaire** peut délibérer.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de résilier l'abonnement AGEDI qui avait été souscrit par le SMVAL.

En effet, le règlement intérieur du Syndicat Mixte AGEDI dans son article 7 stipule *« la décision de retrait résulte (...) pour une personne morale de droit public de la décision de l'instance habilitée, transmise avant le 31 janvier de l'année considérée. La décision de retrait du Syndicat Mixte A.GE.DI doit être adressée au siège par lettre recommandée. Sans décision transmise avant le 31 janvier de chaque année, les prestations seront dues pour l'année, la collectivité sera considérée comme membre du syndicat.... »*

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir en débattre.

Envoyé en préfecture le 03/01/2018
Reçu en préfecture le 03/01/2018
Affiché le
ID : 065-246500573-20171220-2017_159-DE

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la résiliation de l'abonnement au Syndicat Mixte AGEDI ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU